

Les perspectives de la zone industrialo-portuaire

Article du Réveil du Vivarais

SABLONS

Mardi 4 juin, la population sablonnaise sera invitée à participer à une réunion publique d'information et de concertation sur la mise en place d'une zone d'aménagement concertée...



Vue de la Zip et des installations portuaires.

Située sur le canal latéral du Rhône, la zone industrielle portuaire de Salaise-Sablons, au nord du département de l'Isère, à mi-chemin entre les agglomérations de Lyon et de Valence, fait l'objet d'une concertation publique du 4 mai au 4 juin. Pour mener à bien un tel projet, une procédure de création de zone d'aménagement concerté (Zac) a été engagée par le Syndicat mixte, gestionnaire de la zone. Dans ce cadre une réunion publique aura lieu, à Sablons le 4 juin, à 18 heures, à la salle Fanély Revoil. La volonté du syndicat mixte entend ainsi faire

partager au plus grand nombre l'ambition, les objectifs du projet de développement de la zone à travers différentes modalités de concertation : réunions publiques, exposition, site internet, documents d'information.

Un développement économique maîtrisé

Placée sur un axe économique majeur de transport par fer, voie d'eau et route, où prédominent activités pharmaceutiques et chimiques, seul port de marchandises de l'Isère, la Zip offre un potentiel de développement très important. Sur 330 ha de superficie totale,

cette dernière accueille aujourd'hui, sur 110 ha, vingt entreprises aux activités très diverses où travaillent neuf cents salariés. Un développement, qui selon ses concepteurs, doit se réaliser dans le cadre d'une maîtrise de deux facteurs en particulier : la maîtrise des contraintes liées aux risques naturels, à l'écologie et au respect du cadre de vie. Une maîtrise liée également aux besoins nouveaux dans des domaines tels que l'énergie durable, les matériaux renouvelables, mais aussi à la formation, l'insertion et la création d'emplois.

En collaboration avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR), le syndicat mixte sera compétent pour gérer les études et la réalisation des aménagements, de la promotion, de la commercialisation et la gestion de la Zip. Pour l'heure, en phase de concertation, la mise en œuvre des aménagements devrait débuter à l'horizon 2015.

Dates clefs

1977 : Inscription dans le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme Givors-Vienne-Roussillon.
1989 : création du port et implantation d'Eurofloat.

1999 : premières acquisitions foncières.

2001 : création de la communauté de communes du Pays roussillonnais. Transfert des biens acquis.

2001-2008 : poursuite des acquisitions foncières et lres études de développement.

3 mars 2009 : création du syndicat mixte (par arrêté préfectoral) par la région Rhône-Alpes, le département de l'Isère et la communauté de communes du Pays roussillonnais.

H. S.